

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 26 février 2018*

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six février à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOMAS se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Daniel ESTRADE, Maire.

**Étaient présents** : Mmes ROCHER, PEDURTHE, ARETTE, MANOTTE, BROUGÉ, DUMAS

MM. ESTRADE, MOULIS, PLAA, MASSOU, BARADAT, CAZERES

**Absents excusés** : Mmes MENARD,

**Absente** : Mmes MALIBERT

**Secrétaire de séance** : Patricia MANOTTE

Convocation du 22.02.2018

**DCM 2018 / 02/ 01 – Suppression de la régie de cantine au 1<sup>er</sup> septembre 2018**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les contraintes et difficultés rencontrées par l'agent régisseur sur le recouvrement des sommes dues par les familles pour les repas pris à la cantine scolaire.

En effet, cet agent intercommunal qui doit regrouper, chaque mois, les encaissements de 2 communes afin de limiter ses déplacements vers la Trésorerie (d'Arzacq depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018), voit son travail continuellement perturbé par le non-respect systématique des délais de paiement.

Il souligne que ce non-respect, entraînant un retard de dépôt à la Trésorerie, pénalise les familles qui ont émis des chèques en début de délai et qui notent un encaissement tardif de ces derniers au Trésor Public.

Par ailleurs, le dépôt des chèques et des espèces en mairie est contraignant puisqu'il oblige la tenue d'un carnet à souche et la remise d'un coupon-reçu...malgré le dépôt systématique de la plupart de ces règlements dans la boîte à lettres de la mairie en dehors des horaires d'ouverture et malgré un mot transmis aux familles sur le sujet.

Aussi, renseignements pris auprès du Trésorier d'Arzacq, Monsieur le Maire propose de supprimer ces régies et de mettre en place le système TIPI qui consiste, pour les familles, à régler leur dû en ligne, sur une plate-forme dédiée et sécurisée.

Ce système permettra en même temps aux familles ne l'acceptant pas de continuer à régler par chèque ou espèces, mais directement à la Trésorerie (la suppression de la régie ne permettant plus la collecte des sommes par l'agent ainsi déchargé).

**Le Conseil, après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** de supprimer la régie de cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.
- **DÉCIDE** de permettre, entre autres, le règlement par TIPI (à mettre en place avec le Trésorier d'Arzacq) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, soit directement au Trésor Public et non plus en dépôt à la mairie.

## DCM 2018 / 02 / 02 – Inscriptions d’élèves dans des écoles extérieures

Monsieur le Maire informe l’assemblée que, récemment, trois demandes de familles de Momas ont été adressées en mairie, sollicitant des dérogations pour inscription dans des écoles de villages voisins et des participations aux frais de scolarité d’autres établissements. Un des villages concernés demande systématiquement une dérogation des Communes de domicile pour leur facturer les frais de scolarisation.

Chacune de ces demandes concerne un enfant scolarisable à Momas, que l’école peut accueillir car il ne nécessite pas de dispositif pédagogique spécifique.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur les dérogations et les participations qui peuvent être sollicitées de l’extérieur, rappelant au passage les moyens attribués annuellement pour l’entretien, l’équipement et les services relatifs à l’école Momas et ses élèves.

**Le Conseil, après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** de ne pas accorder de dérogation pour des inscriptions d’enfants dans des établissements extérieurs (à l’exception des enfants nécessitant des structures spécifiques adaptées à des besoins particuliers)
- **DIT** que la Commune de Momas ne participera pas aux frais de scolarité dans des établissements d’enseignement extérieurs non adaptés à des besoins spécifiques, pour des enfants qui pourraient être normalement accueillis à l’école de Momas.

**Fin du compte-rendu.**

---

N° délibération	Objet
DCM 2018 / 02 / 01	Suppression de la régie de cantine au 01.09.2018
DCM 2018 / 02 / 02	Inscriptions d’élèves dans des écoles extérieures

*Signatures – DCM 2018/02 (séance du 26 février 2018)*

ESTRADE Daniel  
PEDURTHE Jacqueline  
MOULIS Bernard  
BROUGÉ Virginie  
ARETTE Patricia  
BARADAT Jean-Marc  
CAZERES Jean-François  
DUMAS Gaëlle  
MANOTTE Patricia  
MASSOU Jean-Marc  
PLAA Cédric  
ROCHER Carine

